Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2023

Nouvelle revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique pour les déplacements professionnels



Le gouvernement français vient d'annoncer la revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique pour les déplacements professionnels. L'annonce faite par Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie en charge des Comptes publics, prévoit une revalorisation kilométrique de 5,4%.

Elle intervient après une autre hausse de 10% de ce barème en janvier 2022. Objectif : donner un coup de pouce, notamment aux salariés des classes moyennes, en cette période d'inflation.

Cette mesure fiscale devrait concerner 2 millions de ménages français imposés utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles. Elle représente un coût pour l'Etat de 140M€ mais pourra

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 29 mars 2023

représenter également une somme de plus de 100€ pour un célibataire qui gagne 2 900€ par mois.

« Je pense que notre action doit être dirigée avant tout vers ces Français, cette classe moyenne qui travaille, qui a le sentiment qu'on lui en demande toujours plus, soit pour d'autres qui eux ne peuvent pas travailler, soit pour des services publics qui se dégradent alors que c'est financé par leurs impôts », a expliqué Gabriel Attal.

Pour rappel, le gouvernement avait par ailleurs mis en œuvre une indemnité carburant de 100€ pour les 10 millions de foyers fiscaux les plus modestes utilisant leur voiture pour aller travailler. Une aide venue remplacer de la remise généralisée à la pompe qui s'est achevée fin 2022.

Puissance administrative	**Jusqu'à 5 000km (barème applicable aux revenus 2021)**	**Jusqu'à 5 000km (barème applicable aux revenus 2022)**
3CV et moins	d (distance parcourue) x 0,502€	d x 0,529€
4CV	d x 0,575€	d x 0,606€
5CV	d x 0,603€	d x 0,636€
6CV	d x 0,631€	d x 0,665€
7CV et plus	d x 0,661€	d x 0,697€

Si le barème n'a pas encore été officiellement publié par le ministère de l'Economie et de finances, il devrait se rapprocher des chiffres de ce tableau des barèmes d'indemnité kilométriques.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !